Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_131-DE

DCC2026-131

VIE COURANTE
17- RICHESSES HUMAINES

Direction ISS-Service accès aux droits : renouvellement de l'emploi de Conseiller·ère numérique au sein de la Maison France Services dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux en contrat de projet pour une durée d'un an au 1er décembre 2026

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Au 1er janvier 2026, Quimperlé Communauté a récupéré la compétence Maison France Services et les agents associés.
Dans le cadre du dispositif national « Conseiller numérique France Services », la Ville de Quimperlé avait recruté l'agent actuellement sur le poste à compter du 1er décembre 2021 sous la forme d'un contrat de projet en tant que conseiller(ère) numérique.

Ce recrutement répondait à plusieurs objectifs accompagner les habitants dans leurs usages numériques du quotidien ; lutter contre la fracture numérique ; développer l'autonomie des usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées ; proposer des ateliers collectifs et des accompagnements individuels ; soutenir les publics éloignés du numérique.
Les besoins en accompagnement numérique demeurent importants sur le territoire.
La dématérialisation croissante des démarches administratives, les difficultés rencontrées par certains publics dans l'usage des outils numériques ainsi que les attentes des habitants confirment la nécessité de maintenir un accompagnement de proximité.
Les missions aujourd'hui exercées par la conseillère numérique s'inscrivent dans la nécessité de répondre à ces besoins.

Aussi dans l'attente du renouvellement du Projet Social de Territoire qui permettra de définir les orientations politiques en matière d'accès au droit et actuellement en phase de concertation, mais également dans l'attente d'obtenir des informations sur la prolongation des financements d'Etat actuellement perçu pour ce poste à partir de l'année 2028, il convient de prolonger l'emploi de conseiller(ère) numérique en contrat de projet pour une période supplémentaire d'un an, soit du 1er décembre 2026 jusqu'au 30 novembre 2027.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_131-DE

administratifs et selon les modalités définies au sein de la Communauté.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 4 juin 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la prolongation d'un contrat de projet pour le poste de conseiller(ère) numérique à la Maison France Services pour une durée de 1 an à compter du 1er décembre 2026.
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la prolongation d'un contrat de projet pour le poste de conseiller(ère) numérique à la Maison France Services pour une durée de 1 an à compter du 1er décembre 2026.
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX